



À Marsannay-la-Côte, le 26 janvier 2021

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 1^{ER} FÉVRIER 2021 À 17 H 00

Considérant la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 16 février 2021 inclus et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire et la délibération du conseil municipal n° 2020-43 du 21 septembre 2020 portant changement temporaire du lieu de réunion du conseil municipal pour des raisons de sécurité face à l'épidémie de covid-19, le conseil municipal se réunira :

**le lundi 1^{er} février 2021 à 17 h 00
à la salle Jean Pathie de la maison de Marsannay.**

Je vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

Pour assurer la tenue de la réunion dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, cette réunion se tiendra **en public** sans que ce dernier ne puisse excéder **15 personnes**. Toutes les personnes présentes devront respecter la distanciation physique et porter obligatoirement un masque.

À noter que dans l'hypothèse où la séance débutée en dehors des horaires du couvre-feu se terminerai après 18h00, le public devra quitter le conseil, tout en prenant en compte le délai de route, seuls les journalistes pourront rester jusqu'à la fin de la séance.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal complet de la séance du conseil municipal du 14 décembre 2020

Informations relatives à l'exercice de la délégation de pouvoir du conseil municipal au Maire (article L.2122.22 du CGCT).

Décision relative à « l'emploi de crédit pour dépenses imprévues (...) pour faire face à des dépenses en vue desquelles aucune dotation n'est inscrite au budget » (article L. 2322-2 du CGCT)

Désignation d'un(e) ou de deux secrétaires de séance

PÔLE « ADMINISTRATION GÉNÉRALE »

1. Société publique locale "aménagement de l'agglomération dijonnaise" (SPLAAD) - Rapport annuel de l'élu mandataire à la collectivité

PÔLE « RESSOURCES HUMAINES »

2. Modification n° 1-2021 du tableau des emplois - Créations de postes au titre des emplois titulaires et au titre des emplois non titulaires non permanents pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité

PÔLE « TECHNIQUE »

3. Projet de caveau des vigneron de l'appellation « Marsannay » - Désaffectation et déclassement du local ex office de tourisme

QUESTIONS DIVERSES

4. ...



Le Maire,

Jean-Michel VERPILLOT